

# L'Agence bibliographique nationale

## Des perspectives nouvelles pour des missions traditionnelles

par Pierre Parbel

*Agence bibliographique nationale*

**A** la faveur de la mise en place de la Bibliothèque nationale de France, une Agence bibliographique nationale (ABN) a été créée au sein de la direction du Développement scientifique et des Réseaux documentaires. Pour l'ABN, ce cadre est idéal. Rapprochées de la coopération, de la politique documentaire, de la recherche et des autres champs de compétence de ladite direction, ses fonctions, trop souvent considérées comme techniques, prennent tout leur sens et voient réaffirmés leurs véritables enjeux.

### **Vocation et organisation**

Du point de vue de sa vocation et de son organisation, l'ABN est à la fois nouvelle et ancienne. Elle est ancienne car elle hérite de deux des missions spécifiques, fondamentales, d'une bibliothèque nationale. La première, qui est à vrai dire une mission fondatrice, est la collecte de la production documentaire assujettie au dépôt légal. La seconde mission majeure est l'annonce des documents ainsi recueillis sous une forme faisant autorité, c'est-à-dire la publication de la bibliographie nationale. L'ABN est nouvelle car elle doit continuer d'assurer ces deux missions traditionnelles suivant des perspectives entièrement renouvelées par la récente réforme du dépôt légal, la création de la Bibliothèque nationale de France et le grand projet de Tolbiac.

La nouveauté de l'ABN réside aussi dans le changement de structures par rapport à l'ex-Bibliothèque nationale. L'agence n'est pas le simple prolongement du département des Entrées françaises et des Publications officielles. En plus de celui-ci, elle a intégré les trois services du département des Périodiques chargés du dépôt légal et du traitement bibliographique des publications concernées. De même, elle a absorbé le service du Dépôt légal des documents informatiques qui dépendait de la Direction scientifique.

Dans sa composition actuelle, l'ABN, avec ses 170 agents (tous statuts et catégories confondus), est l'un des éléments numériquement les plus importants de la Bibliothèque nationale de France. Sa composition n'est pas définitive. Une refonte est en cours dont le but essentiel est de fusionner les services préexistants en deux grands ensembles correspondant aux deux missions primordiales de l'ABN. Il y aura ainsi un seul service du Dépôt légal et un seul service de la Bibliographie nationale. Chacun d'eux traitera à la fois les monographies et les publications en série ; toutefois, les filières techniques demeureront distinctes.

Cette fusion est importante "politiquement". Reflétant l'unité du dépôt légal consacrée par la nouvelle loi, elle rend plus claire la vocation de l'agence. Elle présente également un intérêt pratique : elle ne peut qu'accroître l'efficacité de la gestion de documents qui sont par-

fois difficiles à situer d'emblée dans une catégorie déterminée.

La réorganisation en cours conduira à dissoudre le service des Publications officielles en tant que tel. La section Étranger rejoindra le service de la Constitution des collections qui, au sein de la direction de l'Imprimé et de l'Audiovisuel, préfigure les quatre départements thématiques prévus à Tolbiac. Les autres fonctions et équipes des Publications officielles seront réparties au sein de l'ABN même.

Il reste en outre à statuer définitivement sur la position du centre ISSN France, qui pourrait migrer vers un autre secteur de la direction du Développement scientifique et des Réseaux documentaires.

## Objectifs et moyens

Du point de vue des objectifs, la préparation de l'ouverture de la bibliothèque de Tolbiac est la priorité numéro un de l'ABN, puisqu'elle est celle de tout l'établissement. L'agence est appelée à s'investir plus spécialement dans deux opérations.

La première est l'orientation intellectuelle des publications en série en cours vers les départements thématiques. Elle consiste à préfigurer la répartition de ces publications, selon leur contenu, entre les espaces de lecture où elles seront communiquées aux chercheurs à Tolbiac.

La seconde opération est l'automatisation de la gestion du dépôt légal des périodiques qui, à la différence de ce qui a été fait pour les livres, reste à réaliser.

Parallèlement au chantier de Tolbiac, l'ABN a pour tâche privilégiée de mettre en œuvre la récente réforme du dépôt légal. Il lui revient de collaborer aux travaux visant à compléter et à préciser – en ce qui concerne notamment la destination des divers exemplaires – le dispositif législatif et réglementaire, à savoir la loi n° 92-546 du 20 juin 1992 et le décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 pris en Conseil d'État pour l'application de celle-ci.

D'ores et déjà il appartient à l'ABN de veiller à l'observance de ces textes. Ceux-ci ont élargi l'assiette du dépôt légal en lui soumettant d'autres types de documents, en particulier informatiques. Ils ont en outre imposé des obligations plus nettes aux organismes mandatés par l'État pour gérer le dépôt légal, notamment celle d'élaborer et de diffuser des bibliographies nationales.

Dans l'esprit des textes précités, et conformément aux finalités de sa création, l'ABN devra faire reconnaître, au-delà des éléments qu'elle regroupe organiquement, sa responsabilité juridique et scientifique sur tous les lieux et tous les types de dépôt légal. L'exercice de cette responsabilité, qui se conçoit comme un service rendu à la collectivité et non point comme une prérogative solitaire, suppose divers moyens.

Au premier rang d'entre eux, il faut mentionner l'édification du réseau national du dépôt légal, avec les infrastructures informatiques nécessaires.

Afin de développer et de planifier son action en conformité avec ses objectifs, l'ABN aura besoin d'instruments visant à optimiser son exploitation et sa stratégie. Elle devra se doter d'outils d'évaluation et de prospective, afin de concilier productivité et qualité. L'un des principaux buts visés est d'améliorer en la diversifiant l'offre documentaire, afin qu'elle réponde mieux aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels. De cette offre documentaire, la bibliographie nationale demeure, par définition, le centre.

Parmi les autres priorités de l'ABN figure le renforcement de la veille éditoriale. Il s'agit de constituer une cellule spécialement chargée des prospections et des réclamations auprès des éditeurs ou producteurs de documents.

L'aspect un peu policier de cette surveillance et des autres contrôles confiés à l'agence s'efface d'ailleurs derrière le souci d'instaurer un climat et des relations de coopération avec tous les partenaires intéressés. Cette coopération est indispensable pour assurer l'exhaustivité de la collecte du dépôt légal et la complétude des fonds patrimoniaux.

Mars 1994

